

Plus de végétation, moins de pollution

Nous avons tendance à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des "mauvaises herbes". Le terme de "mauvaises herbes" est un terme donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable.

Au 1er janvier 2017, les communes n'auront plus le droit d'utiliser des pesticides dans les lieux publics et notamment sur les trottoirs.

La diminution puis l'abandon de l'utilisation des pesticides engendre un développement de techniques alternatives qui n'ont pas la même efficacité qu'un produit chimique. La flore spontanée sera donc de plus en plus présente dans les espaces publics et dans les jardins privés.

Notre perception de l'herbe devra nécessairement évoluer afin que la flore spontanée ne soit plus considérée comme mauvaise ou sale.

De plus, le désherbage qu'il soit chimique ou alternatif, ne doit plus constituer la seule et l'unique solution en présence de végétation spontanée. D'une manière générale, il existe de nombreux sites dans une commune où l'on peut laisser s'épanouir la végétation spontanée tout en la contrôlant.

Quelques exemples :

- ◆ Si l'herbe colonise des joints sur un trottoir, le piétinement régulier servira sur la majorité de la surface à contenir la pousse des adventices. Et, selon les zones, on peut laisser la végétation se développer un peu plus et contenir sa pousse à l'aide d'une intervention mécanique de temps en temps (tonte, fauchage...).
- ◆ Trottoir enherbé : le passage régulier des piétons suffit souvent à limiter la pousse des adventices. Le reste de l'entretien pourra se faire ponctuellement avec une tondeuse.



ADVENTICES OU « MAUVAISES HERBES » : CHANGEONS NOTRE REGARD

Certaines de ces plantes spontanées sont assez mal connues, mais elles possèdent de réelles qualités et ont un rôle important dans l'écosystème : participation à la biodiversité et à la réduction du



ruissellement, attirance de certains insectes et rôle indispensable pour la pollinisation, amélioration des composts, rôle d'indicateur de la nature du sol...

Sur le Bassin versant du Don, depuis une dizaine d'années les communes ont fait évoluer leurs pratiques et diviser par 10 les quantités de pesticides utilisées. Avec la future réglementation, les communes devront encore faire des efforts.

Afin de mettre en avant les changements de pratiques de la commune et d'alerter les habitants, des panneaux de sensibilisation vont fleurir sur plusieurs communes.

Pour tous renseignements complémentaires :

Syndicat Mixte du BV du Don - Delphine FORESTIER 02.40.79.51.46 - delphine.forestier@syndicatdudon.fr